1.2a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis	<u>D</u>	OSSIER PED	<u>AGOGIQI</u>	<u>UE</u>	UNITE DE FORMATION	
1. La présente demande	e émane du 1	réseau :				
O (1) Communauté fra (1) Provincial et-con		, , ,	•	onfessionnel n confession	nel	
Identité du responsable p	our le réseau	(2): ROBERTO Administra) GALLUC teur délégu	CCIO, Date	et signature(2): 30/01/2014	
2. Intitulé de l'unité de	formation(2):- 101/000				
FORMA	TION CON	TINUE : AME	NAGEMI	ENT D'UN	ESPACE VERT PUBLIC	
Code de l'UF(3) : 12	61 03 U	MC1	Domaine d	e formation	(4): 161	
3. Finalités de l'unité de4. Capacités préalables5. Classement de l'unité	requises : R	eprises en anne				
• (1) Enseignement second	transitioinférieu					
O (1) Enseignement supe					ignement supérieur de type long	
Pour le classement de l	'unité de for	mation de l'en	seignemen	t supérieur	· <u> </u>	
Proposition de classemer (1)	Classement du	ı Conseil sı	Date de l'accord du Conseil supérieur :			
Technique	О	Technique		0	1	
Economique	0	Economique		0	Signature du Président du	
Paramédical	0	Paramédical		0	Conseil supérieur :	
Social	0	Social		0		
Pédagogique	0	Pédagogique		0		
Agricole	0	Agricole		0		
6. Caractère occupatio	nnel : O (1)	oui ● (1)	non ·			
7. Constitution des gro	upes ou reg	roupement: Re	pris en ann	iexe nº 3	de1 page(s) (2)	
8. Programme du (des)	cours :	Re	pris en ann	iexe n° 4	de1 page(s) (2)	
9. Capacités terminales	s :	Re	prises en a	nnexe n° 5	de1page(s) (2)	

Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours :

(2)

 ⁽¹⁾ Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

	10 (1				
Code de l'UF(3):	1261	03 071	C1	Domaine de formation(4):	101

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Aménagement d'un espace vert public	PP	L	20
1.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			26

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :
- b) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique</u>:

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

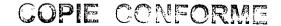
En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: Lo. o. J. M. 4....

J. LEONARD Inspecteur chargé coordination du sed d'Inspection

Signature:

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration



François Gérard STOLZ Directeur général adjoint

⁽¹⁾ biffer la mention inutile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant d'acquérir les habiletés et les aptitudes nécessaires à l'exécution de travaux de base d'aménagement d'un espace vert public.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En tenant compte des règles de bien-être au travail et de protection de l'environnement, en utilisant le matériel et l'équipement adéquats, en manipulant les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée, après avoir préparé et organisé son poste de travail,

- expliquer et justifier les travaux d'entretien à réaliser ;
- les réaliser.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF « Formation continue : Entretien d'un espace vert public ».

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

4. PROGRAMME

En tenant compte des règles de bien-être au travail et de protection de l'environnement, en utilisant le matériel et l'équipement adéquats, en manipulant les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée, après avoir préparé et organisé son poste de travail,

l'étudiant sera capable:

- de préparer la surface à semer;
- de fertiliser ou d'amender selon les consignes reçues;
- de semer une pelouse;
- de distinguer les principaux végétaux utilisés pour aménager des espaces verts;
- de prélever les plantes selon un plan fourni;
- de préparer et de marquer (par piquetage) le terrain;
- de préparer les plantes;
- de creuser les fosses de plantation;
- de planter;
- de mettre en place une bordure;
- d'entretenir l'outillage mis à disposition.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

En tenant compte des règles de bien-être au travail et de protection de l'environnement, en utilisant le matériel et l'équipement adéquats, en manipulant les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée, après avoir préparé et organisé son poste de travail,

- d'expliquer et de justifier les travaux d'aménagement à réaliser;
- de les réaliser.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de respect du temps alloué,
- le niveau de qualité du travail effectué,
- le niveau d'organisation du poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec l'activité d'enseignement qui lui sera attribué.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Direction de l'Enseignement de promotion sociale

et de l'Enseignement à distance

1080 Bruxelles , le 03 Jun 2014 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO Administrateur déléqué CPEONS

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5111

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE : AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT PUBLIC

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE

TRANSITION Code Référence : 12610301101

Domaine : 101 Agronomie, ressources sol et eaux, monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinquée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stol